



REGLEMENT

FIXANT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

DE L'AIDE

DE L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

AUX COLLECTIVITES LOCALES,

ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

ET PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET PRIVE

ANNEXE VI

TITRE 1 RISQUES EMERGENTS

OBJECTIFS :

L'Office de l'Environnement de la Corse, à travers son Service Développement Durable de la Mer, se doit de se mobiliser pour **accompagner les différentes parties prenantes des milieux marins et côtiers afin d'affronter les risques émergents**, tels que les événements climatiques violents, les espèces exotiques envahissantes et la « surfréquentation » des sites sensibles d'un point de vue écologique.

Il est à noter que ce dispositif d'aides s'inscrit dans la continuité des travaux relatifs aux EEE déjà initiés par l'OEC avec le Réseau Alien de Corse.

FINANCEMENT :

- En **fonds propres** jusqu'à **80%** selon la thématique concernée
- En **complément d'accompagnements financiers** (fonds européens, dispositifs d'aides d'urgence, appels à projets, etc.) de **10 à 20% avec un plafond fixe**.

MAITRES D'OUVRAGE ELIGIBLES :

Acteurs des milieux marins et côtiers au sein des secteurs :
public (collectivités, universités, etc.) ;
privé (socio professionnels, etc.).

INVESTISSEMENTS ELIGIBLES :

Opérations éligibles	Taux maximum d'intervention et plafonds
Etudes permettant notamment : d'améliorer les connaissances de dresser un état des lieux de réaliser des suivis	Jusqu'à 80% pour un montant plafond de 45 000 € de subvention
Actions et outils de sensibilisation Évènements (Congrès / colloques / Forum etc.) Formations	Jusqu'à 80% pour un montant plafond de 10 000 € de subvention Jusqu'à 80% pour un montant plafond de 20 000 € de subvention Jusqu'à 80% pour un montant plafond de 5 000 € de subvention

Travaux et Installation d'équipements de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes la sur fréquentation les événements climatiques extrêmes	Jusqu'à 70 % pour un montant plafond de 200 000 € de subvention
Complément : aides communautaires dispositifs d'urgence d'appel à projets	Taux de 10 à 20% (afin d'arriver à un financement total de 80% d'aide publique) pour un plafond de 200 000 € de subvention
Frais de personnels ETP	Jusqu'à 80% du salaire brut chargé

Les coûts de fonctionnement (entretien du matériel, etc.) ne sont pas éligibles.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Voir règlement d'aides OEC